

# Notre assistance en cas d'OPA/OPE



Lorsqu'une entreprise décide d'acheter les titres d'une autre société cotée afin d'en prendre le contrôle, le CSE de la société cible est informé et consulté sur l'opération : offre publique d'achat (OPA) ou offre publique d'échange.

**Le CSE peut se faire assister par un expert-comptable et le coût de cette expertise est pris en charge à 80 % au moins par l'employeur (parfois 100 %).**

## Quel est le rôle du CSE ?

Le CSE est informé par l'employeur de la nature de l'opération (OPA amicale ou hostile).

**Le CSE doit demander à l'auteur de l'OPA une documentation fournie** sur :



- Ses intentions stratégiques;
- La politique industrielle et financière mise en œuvre pour déployer cette stratégie ;
- Et les répercussions sur les intérêts de la société et sur l'emploi.



**Le CSE peut auditionner l'auteur de l'OPA.**

## Les textes applicables (code du travail)

Articles L.2312-42 et suivants et L.2315-92/93

## Pourquoi recourir à ALTERYYS Expertise ?

.ALTERYYS Expertise vous accompagne pour analyser le projet et échanger avec l'émetteur de l'offre.

## Quand recourir à ALTERYYS Expertise ?

Contactez-nous **le plus rapidement possible** car la désignation d'un expert nécessite une préparation et une très grande réactivité de tous. Nous vous accompagnerons dans toutes les démarches.

### Métropole ALTERYYS Expertise

48 rue Beaubourg  
75003 Paris

01 45 31 67 75  
contact@alteryys.fr



[www.alteryys.fr](http://www.alteryys.fr)

**Antilles Guyane  
CGE by ALTERYYS**  
Rue Massabielle  
Immeuble Olympe  
97110 Pointe-à-pitre

05 90 24 61 53  
contact@cabinet-cge.com